

Nouméa, le 20 avril 2010

Communiqué de presse

Le schéma de l'énergie et du climat est lancé !

Philippe Gomès, président du gouvernement, chargé des mines et de l'énergie, a présidé ce jour une réunion du « comité permanent de l'énergie », en présence des représentants du haut-commissaire, du président du congrès, des présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et de l'association française des maires. Ce comité, en validant la méthodologie proposée, a officiellement lancé l'élaboration du « schéma de l'énergie et du climat ».

Il s'agit donc d'une étape importante dans la définition d'une stratégie à long terme du pays en matière de stabilisation des prix de l'énergie, de diminution de notre dépendance énergétique et de maîtrise de l'impact de nos choix énergétiques sur l'environnement et le climat.

Ce schéma devra pour cela formuler des objectifs, et définir les moyens à mettre en œuvre, dans le but de :

- rationaliser notre consommation d'énergie,
- développer les énergies renouvelables,
- gérer le patrimoine naturel calédonien en veillant à ce qu'il compense autant que possible nos émissions de gaz à effet de serre,
- insérer le pays dans le mouvement planétaire de lutte contre le réchauffement climatique.

En plaçant l'élaboration du schéma sous l'égide du comité permanent de l'énergie, la Nouvelle-Calédonie a souhaité renforcer la coordination de son action avec celle des provinces et les communes, qui exercent certaines compétences déterminantes en matière de climat et d'énergie, notamment dans le domaine de l'urbanisme, de la circulation et des transports, et des installations industrielles.

L'élaboration du schéma sera articulée autour de 6 thématiques, qui relèveront de 6 groupes de travail chargés de compléter si besoin l'état des lieux, et de proposer un programme d'action :

- bâtiments
- équipements domestiques et industriels
- transports
- énergies renouvelables
- industries minières et métallurgiques
- questions transversales

Sur toutes ces thématiques, l' « expertise collégiale sur l'énergie dans le développement de la Nouvelle-Calédonie », réalisée dans le courant de l'année 2009, sous la coordination de l'IRD, par 12 scientifiques aux compétences complémentaires, constitue un état des lieux largement documenté sur lequel chacun des groupes de travail pourra asseoir ses réflexions.

Les groupes de travail réuniront des experts calédoniens, du public et du privé, compétents dans les différentes thématiques. Seront invités également des élus et des représentants de la société civile.

La coordination d'ensemble de ces groupes de travail sera assurée par la DIMENC, qui sera assistée de deux consultants :

- Bernard LAPONCHE, expert largement reconnu sur les questions énergétiques et de maîtrise de la demande énergétique
- José LOPEZ, dont l'appui portera sur la mise en place un système de suivi et d'évaluation quantitatif du schéma de l'énergie et sur les mécanismes financiers d'accompagnement.

D'autres études seront menées pour appuyer la démarche de préparation du schéma et alimenter les groupes de travail sur les différentes thématiques, notamment :

- un inventaire des gaz à effet de serre (lancé depuis le 2 février dernier) ;
- une étude sur la consommation du secteur résidentiel et tertiaire ;
- une étude sur les caractéristiques du transport aérien, maritime et routier de la Nouvelle-Calédonie ;
- une étude sur l'éco-fiscalité ;
- une cartographie des gisements des 3 énergies renouvelables les plus classiques (éolien, hydroélectricité, photovoltaïque)
- une étude de gisement d'énergies renouvelables nouvelles (biomasse, énergie des mers...).

Les rapports des 6 groupes de travail sont attendus pour le mois de décembre 2010.

ANNEXE : DESCRIPTIFS PLUS DETAILLÉS DES 6 GROUPES DE TRAVAIL

1°) Des normes de construction des bâtiments doivent à l'avenir permettre de garantir un confort économe en énergie. L'expérience de certains pays ou îles tropicales montre en effet que des gains importants peuvent être obtenus en agissant sur l'orientation générale des bâtis, leur aération, l'isolation de leurs façades et de leur toitures, le traitement et la protection des surfaces vitrées, ou encore la performance des systèmes de climatisation. Des mesures d'accompagnement devront être envisagées, notamment à destination des ménages et des professionnels du bâtiment, ainsi qu'en matière de régimes d'importation.

2°) Les équipements domestiques ou industriels les plus économes en énergie doivent être favorisés. Le schéma devra définir les priorités en la matière : réglementation, programmes d'achat ou aides en faveur d'équipements tels qu'ampoules basse consommation, chauffe-eau solaires, appareils électroménagers performants, etc. ; campagnes d'information ou de sensibilisation du public ; diagnostics domestiques ou industriels ; etc.

3°) Les transports représentent un potentiel très important d'amélioration sur le plan énergétique, car aujourd'hui, rien n'incite à l'achat de véhicules à faible consommation (et même au contraire), et car les transports en commun, le covoiturage et les modes doux sont encore très insuffisamment développés. Le groupe de travail proposera les principales actions à développer sur ces thèmes, et examinera également les secteurs des transports aériens et maritimes.

4°) Le développement des énergies renouvelables constituera un axe important du futur schéma. Une comparaison entre filières devra permettre d'identifier celles qui présentent le meilleur compromis coût/intérêt, de cerner leur potentiel de développement, et de proposer des mesures incitatives (par exemple le rachat de la production à un tarif approprié). Sur le réseau électrique, du fait de leur caractère intermittent, le développement de ces énergies, notamment l'éolien et le photovoltaïque, nécessiteront des mesures d'accompagnement (stockage, effacement de la consommation, etc.) qui seront également examinés par ce groupe de travail.

5°) Un dialogue avec le secteur industriel, visant à identifier les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, devra être mené, afin d'inciter ces acteurs à adopter des comportements vertueux dans ce domaine. En outre, et conformément aux orientations du schéma de mise en valeur des richesses minières, une politique spécifique de réduction et compensation des émissions carbonées devra être définie pour les industries minières et métallurgiques, qui représentent la part la plus importante des émissions du pays.

6°) Enfin, un groupe de travail sera institué sur les questions transversales, communes à l'ensemble des thématiques du schéma. Il s'agira en particulier des questions de gouvernance, de connaissances supplémentaires à acquérir, de moyens humains à consacrer à la politique énergétique, de formation ou encore de financement.